Accusé de réception en préfecture
021-212103550-20260916-2026-106-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Gino MARINACCI — Convocation envoyée le 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 26	Nombre de procurations : 3	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	Mme Céline LAFLEUR
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	M. Rachid DAHMOUNI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Denis CORDIER	Mme Myriam HENNEQUIN	M..Gino MARINACCI
Mme Florence BIZOT	M. Eric MICHELOT	M. Gérard MALAISÉ
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Christian BOUCASSOT	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	

Membres absents

M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT) — M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)
M Antoine FREMANN (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)

N° 2026-106 : Adhésion à l'Association Terragilis

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901,

VU les statuts de l'association TERRAGILIS,

CONSIDÉRANT que l'association TERRAGILIS a pour objet de promouvoir des démarches de qualité en matière d'aménagement, de construction neuve et de réhabilitation, en accompagnant les collectivités et les acteurs du territoire dans leurs projets de transition écologique,

CONSIDÉRANT que les missions de l'association s'inscrivent dans les objectifs poursuivis par la commune en matière de développement durable, de qualité du cadre de vie, de sobriété énergétique et de résilience des territoires,

CONSIDÉRANT que l'adhésion à TERRAGILIS permettra à la commune de bénéficier d'un réseau d'échanges, d'outils méthodologiques, de retours d'expérience, d'actions de formation et d'accompagnements techniques utiles à la conduite de ses projets d'aménagement notamment la requalification du quartier Valentin,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Christian BOUCASSOT, Adjoint à la Maire :

APPROUVE l'adhésion de la Commune à l'association TERRAGILIS,

APPROUVE le versement de la cotisation annuelle correspondant à la catégorie d'adhésion de la commune, telle que fixée chaque année par les instances de l'association,

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, dans la limite des crédits votés,

AUTORISE Madame la Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS